N.° 14.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 1er Avril 1824.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

De l'Imprimerie de C.-H. Wolfrath.

CONCERT.

Avec permission de MM. les Quatre-Ministraux, le public est prévenu, que M. Beutler, directeur de la société de musique de Lausanne, et Madame Beutler, son épouse, avantageusement connus par leurs talens, auront l'honneur de donner en cette ville, Samedi prochain 3 Avril, dans la grande salle du Concert, un Concert composé de divers morceaux de violon, de piano-forte et de chant, à teneur des programmes qui seront affichés et distribués à l'avance.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le public est informé, que le Gouvernement de Neuchâtel a accordé la liquidation sommaire et juridique des biens et dettes de Marie Détoret, veuve de Claude-Louis Panier, originaire de Besançon, habitant à Neuchâtel et y exerçant l'état de voiturier; en conséquence, noble et vertueux Charles-Louis de Pierre, président du Conseil-d'Etat et maire de Neuchâtel, a fixé le jour des inscriptions de cette liquidation au Vendredi 9 Avril prochain, à huit heures du matin, jour auquel tous les créanciers de la dite veuve Panier sont péremptoirement assignés à paraître dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le dit jour 9 Avril, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions et ensuite être colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Neuchâtel, le 20 Mars 1824.

F.-C. Borel, *greffier.*

2. M. Louis Cortaillod, secrétaire de l'honorable Communauté d'Auvernier, y demeurant, avise le public que le Samedi 20 du mois de Mars courant, il a été juridiquement nommé et établi par l'honorable Cour de Justice de la Côte, curateur de sa sœur Françoise née Cortaillod, veuve du Sieur Jean-Frédéric Pettavel, communier de Bôle, décédé propriétaire au dit Auvernier, et que par cette dation de curatelle il a été chargé de régler et de soigner les intétêts de sa pupille comme les siens propres; c'est pourquoi il prévient par cette publication toutes les personnes quelconques qui pourraient avoir à traiter avec sa dite sœur et pupille, qu'il ne reconnaîtra pour valables et légitimes les confiances qui pourraient lui être faites, qu'en tant et autant que lui Sieur Curateur les aura préalablement approuvées et consenties; déclarant qu'il envisagera comme nuls et sans obligation quelconque, les conventions et crédits que sa dite sœur et pupille ferait sans sa participation, ainsi qu'il est de règle en pareil cas. Et comme le dit Sieur Curateur est appelé par son devoir à mettre en ordre les affaires de sa pupille, il invite en conséquence toutes les personnes qui pourraient avoir quelques répétitions à faire à sa dite pupille ou à feu son mari, à quel titre que ce soit, de lui faire parvenir le plutôt possible leurs prétentions, afin qu'il puisse se mettre en mesure de satisfaire toutes celles qui seront reconnues justes, légales et légitimes. Donné pour être inséré trois fois sur la feuille d'avis de Neuchâtel, à Auvernier le 23 Mars 1824.

3. Le Gouvernement ayant accordé la discussion des biens et des dettes des hoirs de feu Elie Virchaux, de St. Blaise, et de sa femme Susanne-Marie née Preud'hommè, M. de Merveilleux, conseiller d'Etat et châtelain de Thielle, a fixé la tenue de ce décret au Mercredi 7 Avril prochain; en conséquence, tous les créanciers de la dite hoirie Virchaux sont assignés à se rendre le dit jour dans la maison-commune à St. Blaise, dès huit heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de St. Blaise, le 15 Mars 1824. J.-F. Dardel, *greffier.*

Par ord. J.-F. Huguenin, *greffier.*

ENCHÈRES.

4. Ensuite de permission obtenue, M.e la veuve de feu M. le maître-bourgeois Henri-Louis Tissot, aubergiste à la Couronne à St. Blaise, exposera en mises franches et publiques, au plus offrant, le Lundi 12 Avril prochain, les effets mobiliers, morts et vifs, ci-après désignés, savoir: Plusieurs lits complets, avec matelas, des tours de lits, un lit de repos, beaucoup de linge, deux commodes, des cabarets, des garde-robes, un bonheur du jour, et une table de jeu en noyer; des chaises rembourrées et autres, en noyer, deux bonnes pendules, dont une à longue ligne, et des miroirs divers; quantité de batterie de cuisine en fer, cuivre, étain et faïence, entr'autres une grande marmite du n° 80, une cloche à rôtir, des poissonnières et des tourtières; beaucoup de services de table assortis, ainsi que des verres et bouteilles; plusieurs bosses et tonneaux de grandeurs différentes, en bon état, et autres ustensiles de cave; des chars divers, tant pour bœufs que chevaux, des chaînes et enrayoirs, des selles et harnais p. chevaux, des outils et instrumens aratoires, tels que pioches, fossoirs et piochards, fourches et rateaux; deux bœufs de 3 ans et une vache, ainsi que quantité d'autres objets dont on supprime le détail. Ces mises auront lieu à l'auberge de la Couronne à Valangin, le Lundi 12 Avril prochain, dès les 9 heures du matin, sous de favorables conditions. Donné à Valangin, le 7 Avril 1824.

Breguet, *greffier.*

5. Il a été permis à Jean-Louis, fils de David Nusbaum, demeurant à la Chaux-de-Fonds, de faire publier en mises franches et publiques, au plus offrant et dernier enchérissant, la quantité de vingt-six belles et bonnes vaches à lait et genisses, dont une quinzaine sont appelées brunes de l'Oberland; il y en a six avec leurs veaux, et 12 sont près de les faire. Plus, 6 moutons, des objets de labourage, comme chars, charrues, herses, etc. La revêtue des dites enchères se fera dans le village de la Chaux-de-Fonds, le Vendredi 9 Avril prochain, sous de favorables conditions: il y aura six mois de terme.

6. Ensuite de permission obtenue, on exposera en mises franches et publiques, le Vendredi 9 Avril prochain, huit vaches à lait ou près de vêler, deux bœufs de 4 ans, un cheval de 5 ans, un poulain d'un an, une mule à conduire le lait; plus, deux chars à un cheval, un dit à flèche, plusieurs colliers, et autres objets de cette nature. Ces enchères auront lieu le susdit jour à 9 heures du matin, au domicile de l'exposant, Jean-Jaques Anker, à Wavre, à des prix et conditions favorables.

7. Par permission obtenue, le vénérable Consistoire de St. Blaise fera exposer en mises franches et publiques, le Vendredi 2 Avril prochain, à l'issue du plaid, les vignes ci-après, savoir: 1° Une vigne située aux Guinchardes, contenant environ 2 1/2 ouvriers, joûte de vent M. le commissaire Emer Peters, de bise les enfans du Sieur Jean-Daniel Virchaux; 2° une dite aux Prises de Marin, contenant environ 1 1/2 ouvr., joûte de vent les enfans Prince, et de bise la Communauté de St. Blaise; 3° une dite au Champ au Prêtre, contenant environ 1 ouvrier, joûte de vent les enfans Prince, et de bise le Sieur justicier Daniel Dardel.

8. Ensuite de permission obtenue, Fréd. Bovet exposera en mises franches et publiques, douze vaches et genisses qui vêleront en Avril et Mai, deux bœufs de 4 ans et deux de 2 ans, etc. La revêtue des dites enchères aura lieu sur la Rocheta, près les Ponts, le Lundi 5 Avril prochain, sous de favorables conditions.

ON OFFRE A VENDRE.

9. Chez Auguste Borel-Borel, libraire, Réglement d'exercice p. l'Artillerie fédérale, 8° fig.; Manuel du Canonier, ou instruction générale sur le service de toutes les bouches-à-feu en usage d.s l'Artillerie, etc. etc. orné de planches; Mémorial du Canonier, ou instruction générale tant pour le service des pièces de siège et de bataille, que pour les manœuvres de chèvre et de force, ouvrage orné de 10 planches représentant 36 sujets gravés; Ecole de bataillon, 2 vol. in-12, dont 1 de planches; école du soldat et de peloton, à l'usage des troupes de la Confédération Suisse, avec planches; Réglement d'exercice p. l'infanterie, contenant l'école du soldat et de peloton, et généralement tous les réglemens concernant les troupes de la Principauté de Neuchâtel et Valangin. — Le même prévient les personnes qui ont souscrit chez lui pour les médailles frappées par M. H.-F. Brandt, premier médailleur de Sa Majesté, à l'occasion du mariage de S. A. le Prince Royal de Prusse, qu'il vient d'en recevoir un grand nombre, ainsi que de celles de Luther et Calvin, du général Blucher, et du docteur Heim: ces trois dernières se vendent 26 batz pièce.

10. Chr. Gerster, libraire, vient de recevoir une médaille frappée en mémoire du célèbre M. Escher de la Linth. Celle qu'il a dans ce moment est en argent, au prix de L. 14 de Suisse; mais il en recevra au plutôt en bronze, à L. 4: 16 s. celles en or, du prix de L. 224, ne se font que d'après demande. — Le même est chargé d'une bonne maison de Bâle, de placer une jeune demoiselle en change, de préference contre une jeune personne du même sexe.

11. On peut se procurer chez Auguste Borel, marchand épicier, rue de la Balance, la nouvelle édition de l'ouvrage intitulé: Explication des caractères de la charité, selon St. Paul, 1 vol. in-8°, Genève 1824, prix 16 batz de Suisse. Le mérite de cet ouvrage précieux etant trop supérieur à l'éloge qu'on peut en faire, et son utilité générale dans les circonstances présentes, font qu'on se borne par le présent avis à le recommander aux amis de la religion, qui sont aussi ceux de la paix, de la société et de l'église.

12. En commission, chez M. Louis Baillet, sept sermons sur la Passion, prix broché 4 batz.

13. Le 2me recueil de 12 Cantiques à 3 parties, publiés par M. Gallot, vient de paraître, et se trouve au prix de 18 batz chez M.me Gallot, maison Stoll, au faubourg.

14. M. de Pury-Chatelain ayant entamé une pièce vin rouge de 1822, première qualité, peut en céder quelques centaines de pots en le prenant par brandes.

15. Chez D.-F. Colin, graine de trèfle à fleurs rouges, graine de luzerne et graine de fenasse du Dauphiné, huile d'olive surfine de Nice, ritte grise surfine d'Alsace en papier bleu, coton en laine, très-bon vinaigre de sa fabrique; plus quelques cents bouteilles vin rouge 1811, première qualité, aux plus justes prix.

16. M.me DuPasquier-Borel vient de recevoir un envoi de cotonnes dans les nouveaux goûts, ainsi que des cotons filés; elle a de plus augmenté son commerce d'une partie draperie fine et ordinaire. Espérant, comme du passé, pouvoir rivaliser pour les prix, elle se borne à une simple offre, sans les fixer au public, dont elle réclame la confiance.

17. Chez M. Dl. Reynier, de l'alepine noire fine, 7/8 de large, à 40 batz l'aune. — Il est aussi chargé de placer un jeune homme en apprentissage dans ce Pays.

18. M. Silliman a reçu, en commission, une nouvelle partie de couvertures en coton, à plus bas prix, en divesses grandeurs, même p. lits d'enfans; des nankins larges des Indes, de la qualité la plus forte, à 42 batz la pièce de 5 1/2 à 5 3/4 aunes, et des futaines p. lits, superbe qualité, très-forte, en 3/4 a. de largeur, à 16 batz l'aune.

19. M. Bouvier-Jacot, marchand épicier, rue des Moulins, est toujours bien assorti en crins et laines p. matelas, coton gris et blanc et plume p. lits, ainsi qu'en décrottoires pour cirer les chambres, brosses de tout genre, cardes p. la laine et le coton, fils et cotons moulinés pour tricoter et autres p. tisser; quincaillerie et mercerie; de beau miel coulé; gruz, habermehl, griès, orge d'Ulm, bons pois à cuire. Il sera, comme du passé, très-modique p. ses prix.

20. De suite, à Bevaix, 16 1/3 toises de foin de vieux pré, très-bonne qualité, à manger sur place. S'adr. à Dd.-Fs. Contesse, au dit lieu.

21. Environ 30 mesures d'esparcette de première qualité, crû de Montezillon, à juste prix. S'adr. à David Ducommun, au dit lieu.

22. Des poudrettes et des chapons de gros fendant, de la meilleure qualité, de St. Saphorin, chez Jean-Pierre Bauvet, au Petit-Pontarlier.

23. Aux Badolles, Chaumont Guyot, du foin et de la paille p. distraire. S'adr. pour le prix tous les Jeudis dans la matinée, à M. Alb. Stouki, au Poisson à Neuchâtel.

24. Un couple de très-beaux serins près de nicher, avec la cage, qu'on céderait à bon compte, faute de place. S'adr. au bureau d'avis.

25. Deux habits d'uniforme et un fusil. S'adr. à Salquin, tailleur, rue des Moulins.

26. De bonne graine d'esparcette, chez le Sieur Guinand, traiteur, rue des Moulins.

27. M. Ganeval prévient les personnes qui lui ont demandé des bougies du Mans, qu'il vient d'en recevoir un nouvel envoi dont la qualité ne laisse rien à desirer; il continue à les céder au bas prix de 23 1/2 batz par livre.

8. Chez Auguste Borel, marchand épicier, rue de la Balance, outre les articles de son comerce, ritte grise extrafine d'Alsace, de toute beauté, à 7 1/2 batz par paquet; huile d'olives nouvelle surfine de Nice, qualité parfaite, à 10 1/2 bz. la livre; huile de quinquet, brûlant sans donner ni odeur ni fumée, à 4 1/2 batz; savon de Marseille bleu-pâle, 1re qualité, à 4 batz; thé pecco extrafin à 84 batz, thé soatchon pecco à 42 bz. eau-de vie nouvelle à 8 batz le pot, en prenant qques pots à la fois. Il recevra sous peu du rizon ou crême de riz nouveau de Piémont, qu'il pourra céder à 9 cr. par sac, ou 10 cr. en détail; riz nouveau, à 2 batz par sac et 9 cr. en détail. Les prix de tous ses autres articles sont au plus bas prix du cours.

29. Chez MM. Edouard Bovet et Lerch, en commission, de superbe graine de chanvre. Il leur reste encore une dixaine de balles riz et rizon.

30. Un uniforme d'Officier, un schako, un haussecol et des épaulettes de sous-lieutenant en argent fin. S'adr. au bureau d'avis.

31. Des chemises d'homme de double percale très-forte, à 29, 32, 39 et 49 batz pièce, provenant d'un établissement de charité. S'adr. à M.lle Neuhaus, maison Bachelin, au bassin.

32. Un tonneau en très-bon état et cerclé en fer, de la contenance de 125 pots environ; plus, une volière propre à faire nicher. S'adresser à Philipin, maitre cordonnier, au Neubourg, près la Voûte.

ON DEMANDE A ACHETER.

33. De rencontre, un buffet en sapin à une porte, qui soit haut, d'environ 3 pieds de largeur, et encore en bon état. S'adr. à M. Cl. Perrochet.

ON OFFRE À LOUER.

34. Jusqu'à la St. Jean, des chambres non garnies dans une maison située au faubourg du Cret. S'adr. au bureau d'avis.

35. Présentement, un magasin au plain-pied de la maison du bureau de la loterie, rue St. Maurice. S'adr. à M. Narbel, maison de M. Vaucher, rue de l'Hôpital.

36. Une chambre p. une personne seule. S'adr. au premier étage de la maison de M.lle Muller, à la rue des Moulins.

37. Dans la maison de la veuve L'Eplattenier, au Tertre, un magasin très-sec et bien éclairé, occupé précédemment par M. le major Perroud.

38. Chez Guinand, boulanger, deux chambres garnies, dont une avec fourneau et cheminée.

39. Pour la St. Jean prochaine, cinq appartemens dans la maison de feu M. Jonas Petitpierre, au Neubourg. S'adr. pour les conditions au Sieur J.-H. Petitpierre, ci-devant régisseur des Moulins de cette ville, ou au greffier de Neuchâtel.

40. A Peseux, dans la rue d'en-haut, à côté de la maison de M. le justicier Roulet-Py, un logement composé d'une grande chambre à fourneau et cuisine avec four au plain-pied, de deux chambres avec galerie au-dessus, et de grands galetas. Plus, un jardin à proximité de la maison. S'adr. à M. Wavre-Wattel.

41. Pour la St. Jean, rue du Temple-neuf, un petit appartement au second étage, consistant en une chambre à fourneau sur le devant, une dite sur le derrière, cuisine et galetas. S'adr. à Sauvin, tourneur.

42. Pour le 15 du mois d'Avril proch., le 2e étage d'une maison située au faubourg du Cret, ayant vue sur la grand'route et sur le lac. Cet appartment, dont la belle exposition ne laisse rien à desirer, se compose de cinq chambres qui se chauffent, cuisine, chambre de domestique, dite à serrer, galetas, une bonne cave, ainsi que d'autres aisances. On pourrait y ajouter, si cela convenait, la moitié d'un jardin et d'une écurie. S'adresser à M. J.-D. Andrié.

43. Pour la St. Jean prochaine, ou de suite, si on le desire, une chambre meublée ou sans meubles au 3e étage de la maison de l'hoirie Favre, près la Croix-du-marché. S'adr. à Henriette veuve Favre, qui offre de plus à vendre, un petit char d'enfans en très-bon état.

44. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison dite Breton. S'adr. à M.me Petitpierre, rue du Château.

45. Pour la St. Jean, un joli petit appartement p. une ou deux personnes, dans la maison d'habitation de M. Hory.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

46. On demande p. une cure de campagne, une fille de bonnes mœurs, au fait du service, et qui sache faire la cuisine. La place est vacante p. la St. Jean. S'adr. à M.me Matthey-Mercier.

47. Un homme de bon âge, venant de l'étranger, porteur de bons certificats, parlant l'allemand et le français, et connaissant parfaitement le service ainsi que le pansement des chevaux, cherche une place p. y entrer de suite ou p. la St. Jean. S'adr. à M. Besson, rue du Château.

48. On desirerait placer une jeune fille et un jeune garçon, âgés de 15 à 17 ans: la première, sachant coudre et raccommoder les bas, serait propre à soigner des enfans; le jeune homme serait à même de soigner le bétail et de faire tout ce qui se présenterait. Les deux se contenteraient d'un très-petit salaire. S'adresser au bureau d'avis.

49. On demande p. la St. Jean, une fille active, ayant du service, et munie de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

50. On demande p. servir hors du pays; une fille munie de bonnes recommandations et capable de faire seule tout le service d'une maison. S'adr. à M.me Laure Bovet.

51. Une personne âgée d'environ 26 ans, tenant à d'honnêtes parens et sachant bien coudre, desire se placer en ville en qualité de fille de chambre ou bonne d'enfans. On peut en avoir des informations auprès de M.me Preud'homme née Favarger, rue des Moulins.

52. Une fille du canton de Berne, âgée de 23 ans, sachant bien coudre, tricoter, etc., desirerait se placer en ville, soit p. femme de chambre, bonne d'enfans, ou p. tout faire dans un petit ménage. S'adr. à M.me Biolley née Gross, qui peut en donner de bons témoignages.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

53. On a perdu, depuis les Grattes jusqu'au Vauseyon, un sac marqué C S R, contenant deux émines d'orge. On prie la personne qui l'aura trouvé, de le remettre au bureau d'avis, contre récompense.

54. La personne à qui M. Claude Perrochet a prêté dans le courant de l'année passée, un Dictionnaire géographique par l'abbé Vosgien, ancienne édition, relié en veau et portant son nom imprimé en-dedans de la couverture, est priée de le lui renvoyer, il en sera reconnaissant.

55. On a trouvé un volume sous n° 39, que l'on peut réclamer chez M. Besson, rue du Château, contre les frais d'insertion et une reconaissance proportionnée, en indiquant l'étiquette.

AVIS DIVERS.

56. On informe le public, que le tirage de la 4e classe 56e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 2 Avril proch.n S'adr. p. des plans et billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

57. La régence de l'école de Boveresse devant être repourvue à la St. Jean prochaine, les instituteurs qui pourraient avoir des vues sur ce poste, sont invités à faire connaître leurs intentions et à faire tenir leurs papiers et certificats, à M. le Pasteur de Motier, d'ici au 1er Mai prochain. Emolumens: seize louis en argent (non compris les mois d'ecole des enfans des habitans), le logement dans la maison d'école, avec un jardin attenant, et tout le bois nécessaire à l'affocage.

58. Le public est informé, que le nommé Fritz Niedt, charpentier, ci-devant domicilié à la Chaux-de-Fonds, actuellement absent, est pourvu d'un curateur en la personne du soussigné sautier dudit lieu, sans la participation duquel il ne devra être admis à aucun contrat ou reconnaissance de dette, sous peine de nullité. Donné pour être inséré deux fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, le 27 Mars 1824.

Ch.-F. Matthey-Prévôt, grand-sautier.

59. M. Grangier cadet, instituteur à Neuchâtel, recevrait encore en pension quelques jeunes garçons que des parens destineraient aux études du st. ministère, du commerce, etc. Les leçons que reçoivent ses pensionnaires, se divisent en générales et en particulières. Les leçons générales, qui se donnent par la voie des classes et des salles publiques du collège, sont celles des langues française, latine et grecque, par principes; de religion, d'écriture, d'arithmétique, y compris un cours complet de changes et arbitrages; de géographie ancienne et moderne, de sphère, d'histoire, etc. Le dessin, les mathématiques, la tenue des livres en parties doubles, les langues allemande, italienne et anglaise, ainsi que la musique, la danse, etc., sont l'objet des leçons particulières, qui ne se donnent qu'ensuite de l'agrément des parens et à leurs frais. — M. Grangier ne néglige rien p. accélérer les progrès des élèves, qui sont soumis à une exacte surveillance. Leur physique et leur moral ne sont pas moins l'objet de son attention. Leur nourriture est saine et abondante. Ils ont chacun un lit séparé, et leur linge est blanchi. Le prix de la pension, qui est modique, est proportionné aux leçons que chacun d'eux est appelé de prendre. Une longue expérience dans l'éducation, et le zèle qu'il met à la réussite de ses pensionnaires, lui font espérer de justifier la confiance dont on daignera l'honorer.

60. Une famille bourgeoise de Bâle propose l'échange d'un garçon. S'ad. p. les renseignemens à MM. Ulric Verdan et Mentha.

61. Une très bonne maison de Schaffhouse recevrait en apprentissage de commerce un jeune homme recommandable. S'adr. à MM. Preud'homme et Favarger.

62. Un jeune homme âgé de 30 ans, de bonnes mœurs et conduite, sachant très-bien écrire, connaissant la partie de la procuration et pouvant donner des leçons de latin, desirerait se placer chez un avocat ou un greffier. On s'arrangerait à un prix très-modique. S'adr. pour des inform.s à M. l'avocat de Castella, à Fribourg.

63. M. Steinkahn, artiste-pédicure, a l'honneur de prévenir que son départ est décidément fixé au Dimanche 4 courant. Il est logé au Vaisseau.

64. La veuve Racine, à Colombier, tout en se référant à l'article inséré d.s la précédente feuille, s'offre de recevoir chez elle, au mois ou à l'année, les jeunes filles que l'on voudra bien lui confier, p. les former, outre l'état de repasseuse, à tous les genres d'ouvrages qui se présentent dans un ménage, sans négliger leur instruction ultérieure, comme la lecture, l'écriture, l'arithmétique, etc., aux prix les plus modiques.

65. Le Sieur Jean-Louis Jequier, qui a acheté le 25 Février un porc pesant 193 lb., de Freyer, marchand, est prié de vouloir bien venir en payer le montant à l'aubergiste du Poisson à Neuchâtel.

66. La régence d'école des Brenets est devenue vacante pour le 1er Mai de cette année. Ceux qui pourraient avoir des vues sur ce poste et qui seraient en état de le remplir convenablement, sont invités à adresser, entre ci et Pâques prochain, à M. Mercier, pasteur aux Brenets, leur demande accompagnée de témoignages en faveur de leur moralité. Les fonctions sont celles d'une régence ordinaire de campagne. La pension consiste, outre un logement avec jardin et les prérogatives d'un communier, en 12 louis payés annuellement par la Commune, plus les mois d'école de tous les enfans communiers et autres, enfin le montant de plusieurs heures de leçons particulières données pendant toute l'année à des jeunes gens plus avancés que ceux de l'école. L'examen aura lieu le 23 Avril. MM. les aspirans trouveront auprès de M. le pasteur Mercier les renseignemens ultérieurs dont ils croiraient avoir besoin. On ne leur promet pas de journées.

67 Le Corps d'Artillerie avise les propriétaires de chevaux, que ses exercices auront lieu cette année vers le milieu d'Avril, et que ceux qui desireront louer des chevaux pour le train, peuvent dès-à-présent se faire inscrire chez M. le lieutenant quartier-maître Lerch, à Neuchâtel.

68 M.me Petitpierre-Jaquet, près le Temple-neuf, a l'honneur d'informer le public qu'elle continue à blanchir à neuf les chapeaux de paille, comme les années précédentes. La pratique qu'elle a acquise dans cet art lui fait espérer de remplir les vues des personnes qui lui accorderont leur confiance.

69. M. Berthoud-Fabry ayant encore quelques heures libres, offre de donner des leçons de forte-piano, de calcul, de géométrie, d'algèbre, d'écriture française et allemande, de langue française et de tenue de livres en parties doubles. Il ose espérer de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, et chez lesquelles il se transportera p. les leçons, si elles le desirent. Son domicile est dans la maison de M. le ministre Stoll, au faubourg.

70. Js.-Hi. Dessouslavy père et fils, maréchaux à Fenin, viennent d'établir un tour à faire toute sorte de vis p. pressoirs, presses, étaux, vis à double pas, vis triangulaires, tournant à droite ou à gauche. Ils tournent toute sorte de pièces en fer battu et en fonte, raccomodent les étaux et font des neufs de commande, ainsi que des laminoirs p. huiliers, soit en fer forgé ou fondu; ils retournent également les vieux rouleaux gâtés, font des mécaniques très-commodes à vis à double pas p. faire les saucisses, gravent des marques à feu en fer ou en fonte, et font des vis p. tonneaux et grand'bosses. Ils espèrent satisfaire sous tous les rapports les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Voitures pour l'étranger.

71. Du 15 au 20 courant, une bonne voiture partira p. Carlsruhe et Francfort. S'adr. pour des places au Sieur Stauffer, voiturier, en ville.

72. Du 15 au 16 Avril au plus tard, il partira une bonne voiture p. Francfort et la Hollande; et une dite, dans le courant de Mai, p. Hambourg et Lubeck. Ceux qui desireront en profiter sont priés de s'adresser à Christian Kiener, maitre voiturier, vis-à-vis du grand grenier, n° 47, à Berne.

73. Le 15 du mois d'Avril prochain, il partira une voiture p. la Haye en Hollande. S'adr. à Jacob Marty, voiturier, près l'hôtel-de-ville, qui peut encore disposer de deux places dans le cabriolet.

74. Du 14 au 17 Avril prochain, il partira une bonne voiture p. Munich, Vienne et Lemberg, dans laquelle il y a encore des places vacantes. S'adr. à Conrad Schlegel, voiturier, n° 98, à Berne.

75 A la fin du mois d'Avril ou au commencement de Mai, il partira cinq voitures, la première p. Hambourg et Lubeck par Francfort, la seconde p. Leipzig et Berlin, la troisième p. Vienne et Lemberg, la quatrième p. Milan, Florence et Rome, la cinquième p. Londres. S'adresser p. des places à F. Delavaux, maitre voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne.

TAXE DES VIANDES, *dès le 1 Avril* 1824.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf	à 8 1/2 cr.	Le veau	à 7 cr.
La vache	à 7 1/2 cr.	Le mouton	à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.